Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le
ID : 062-216202630-20250611-25DM015-AR

DECISION DU MAIRE

Nous Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article N° 2122-22,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération n°23D031 en date du 26 juin 2023,

Vu la demande formulée par Monsieur Philippe QUANDALLE, Adjoint aux travaux,

Vu la mise en concurrence effectuée en date du 27 Février 2025,

Vu les propositions reçues émanant des sociétés TONDONEGOCE, et LAMBIN LOXAGRI,

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

Réf. : LB/PQ

25DM015

OBJET

Remplacement et achat robots tondeuses terrain de football

DECIDONS

Article 1er : Le marché de remplacement et achat de 2 robots tondeuses pour les terrains de football est attribué à la société LOXAGRI LAMBIN à DAINVILLE (62000)

Article 2 : L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire est fixée à 17 631.79€ TTC.

Article 3 : Les prix sont fermes, la prestation sera rémunérée suivant la décomposition du prix global et forfaitaire.

Article 4 : La présente décision, transmise au contrôle de légalité, sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et rendu exécutoire à Dainville, le 22/05/2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL

MAIRIE DE DAINVILLE (Pas-de-Calais)

Signé électroniquement par : Françoise ROSSIGNOL
Date de signature : 16/06/2025
Qualité : Maire de la ville de DAINVILLE